



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

Avis d'appel d'offres national n° C.A.S.P 15/2016

Pour la deuxième fois

ACQUISITION ET MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION POUR LE SERVEUR VOCAL

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer un Appel d'Offres National pour l'acquisition et la mise en place d'une solution pour le serveur vocal.

Les représentants des sociétés spécialisées qui désirent participer au présent appel d'offres, doivent se présenter au **Secrétariat permanent de la commission des marchés publics de la Banque de l'Habitat** sis – au **5^{ème} étage bureau n° 507bis de l'Immeuble administratif de la Banque de l'Habitat, Bloc K, Espace de Tunis 1073 Montplaisir Tunis**, munis de leur carte d'identité nationale et du cachet de la société représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la fourniture d'un reçu justifiant le versement en espèce de la somme non récupérable de cinquante dinars (50d) au compte courant bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir.

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central :18, Avenue du Mohamed V, 1080 Tunis.

Elles doivent être présentées, conformément aux indications de l'article 9 du cahier des charges, comme suit :

- Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR

Appel d'offres N° C.A.S.P 15/2016
relatif à l'acquisition et la mise en place
d'une solution pour le serveur vocal»

Cette enveloppe extérieure doit renfermer sous peine de nullité :

1. Les pièces administratives énumérées de E1 à E6 au point 1 de l'article 9 du cahier des charges y compris la caution bancaire provisoire qui est fixée à mille dinars (1.000 d).
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe A – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces énumérées de A1 à A9 au point 2 de l'article 9 du cahier des charges.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe B – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces B1, B2 et B3 désignées au point 3 de l'article 9 du cahier des charges.

Les copies scannées des documents demandés sous formes originales ou de copies conformes aux originaux ne sont pas acceptées.

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 29/11/2016** jusqu'à 16 heures ; date et heure limites fixées pour la réception des offres, sachant que la date d'arrivée consignée au cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi.

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.